

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2018

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 8 juin 2018.
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLETC) du 14 juin 2018.
- Contrat d'assurance des risques statutaires,
- Vente d'une parcelle de terrain à la pharmacie,
- Projet étude lumière, éclairage public du cabinet médical,
- Socotec : vérification périodique des installations électriques du restaurant scolaire
- Remboursement d'un demi-loyer, maison de Brunville,
- Remboursement avance Foyer Rural,
- Questions diverses

Nombre de Conseillers en exercice :	41
Nombre de Conseillers présents :	24
Nombre de Conseillers votants :	24+ 3 Procurations
Date de convocation :	le 10 août 2018
Date d'affichage :	le 10 août 2018

L'an deux mille dix huit, le vendredi 7 septembre, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués, à la salle de la mairie, se sont réunis sous la présidence de Sylvain GARAND, maire.

Etaient présents :

M GARAND Sylvain maire de Saint Martin de l'If - maire délégué de Fréville,
M ACHER Christophe 1^{er} adjoint de Saint Martin de l'If - maire délégué de Betteville,
M CLECH Jean-Pierre maire délégué de La Folletière,
M DUBOST Rémi maire délégué de Mont de l'If,
M LEBESNE Daniel 1^{er} adjoint délégué de la commune de la Folletière
MME NORDET Sandrine 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de Betteville,
M BROCHET Didier 3^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville,
MME PONSAR Valérie 4^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville,
M VERDIERE Jean-Jacques 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Fréville,
MME CANTREL Anita, M BARE Alain, M DOUCET Jean-Marc, M DOUVILLE Olivier, MME DUTOT Bérengère, M
FREMONT Frank, M GAMARD Jean-Marie, M LECOURT Dominique, M LEFEBVRE Dominique, M LOISEL Laurent,
MME LOZAY Stéphanie, M MOTTET Mickaël, MME PADE Véronique, MME SILLIARD Marie-Cécile, M TURPIN
Jérémie, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : M DUMONTIER Jean-François 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Betteville, MME
LHERNAULT Martine 1^{er} adjoint délégué de la commune de Mont de l'If, MME VIRVAUX Nadine 2^{ème} adjoint de la
commune déléguée de Fréville, , M AGASSE Cyril, M AUBERVILLE Jean-Marie, MME AUCLAIR Jeanine, , M
COLANGE Stéphane, MME DE SUTTER Chantal, MME DEBRAY Chantal, M HAAS François, M KACZMARCZYK
Alexandre, M LAVICE Alexis, M LEVASSEUR Eric, , M MALANDAIN Thierry MME MARCHAND Sarah, M
SENARD Dominique , M VIGER Joël.

Procurations : M Jean-François Dumontier à Christophe Acher, M François Haas à M Jean-Pierre Clech. Mme Nadine
Virvaux à Sylvain Garand,

Monsieur Olivier Douville est élu secrétaire de séance.

Avant l'approbation du compte-rendu de la réunion du 8 juin dernier, monsieur le maire donne lecture
du courrier de remerciement transmis par Mme Catherine Gaury, secrétaire nouvellement retraitée de
la commune et présente sa remplaçante Mme Elise Moulin.

Monsieur le Maire informe également les membres du conseil de la démission, pour des raisons familiales de Mme Marie-Christine Kollmann reçue par courrier en Mairie le 19 juin 2018.

DELIBERATION N°1

Date : 7 septembre 2018

1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 8 juin 2018.

Monsieur le maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion en date du 8 juin 2018, envoyé par mail ou par voie postale aux conseillers municipaux le 10 août 2018.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Puis, il demande aux membres du conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

-allongement des durées de prêt, Logéal

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'inscrire à l'ordre du jour la délibération précitée.

DELIBERATION N°2

Date : 7 septembre 2018

2. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLETC) du 14 juin 2018

Monsieur le maire présente au conseil municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 14 juin dernier afin d'évaluer les conséquences du transfert de compétence « gémapi-hors gémapi) ainsi que la méthode d'évaluation des charges transférées.

Monsieur le maire explique que le conseil municipal doit délibérer afin d'approuver ou non le rapport concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 14 juin 2018.

DELIBERATION N°3

Date : 7 septembre 2018

3. Contrat d'assurance des risques statutaires

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Monsieur le Maire rappelle :

- que la commune a par délibération demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en cas

d'arrêt maladie, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié;

Monsieur le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Compte tenu des éléments exposés, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

Décide :

***D'accepter la proposition suivante :**

Assureur : CNP ASSURANCES / SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

-Agents affiliés à la CNRACL :

*Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 5,80%

-Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de droit public :

*Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire : 0,98%

Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du contrat d'assurances en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

***D'autoriser la commune de saint Martin de l'If à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1^{er} janvier 2019.**

***D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.**

***D'autoriser monsieur le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.**

4. Vente d'une parcelle de terrain à la pharmacie

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'une partie du terrain acquis dans le cadre de la construction du cabinet médical sera revendue à la SCI PHARMAMURAT pour la construction de la nouvelle pharmacie. Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur un prix de vente au m². Ce prix comprendra toutes les dépenses liées à la viabilisation du terrain.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décident :

- de fixer le prix de vente du terrain à 35€00 par mètre carré.
- charge monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

5. Projet étude lumière, éclairage public du cabinet médical

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal l'avant projet proposé par le SDE 76 (affaire EP-2018-0-76289-M1214) concernant l'éclairage public du cabinet médical en construction. Il précise que le montant de l'opération globale s'élève à 25 277.77 euros TTC avec une participation du SDE 76 à hauteur de 14517.95€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le projet ci-dessus ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 10759.82€ ttc.
- de demander au SDE de programmer ces travaux dès que possible,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

6. Projet extension de réseau électrique, cabinet médical

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la convention financière proposée par le SDE 76 (dossier : Ext-2018-0-76289-8221) l'extension du réseau de distribution. Il précise que le montant de l'opération globale s'élève à 9890.24 euros TTC avec une participation du SDE 76 à hauteur de 4945.12€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- de valider la convention financière n° 8221 proposée par le SDE 76 et présentée par monsieur le Maire ;
- d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2018 pour un montant de 4945.12€ ttc.
- de demander au SDE de programmer ces travaux dès que possible,
- d'autoriser monsieur le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

7. Socotec : vérification périodique des installations électriques du restaurant scolaire

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal la proposition de convention référencée 92970ZL0391 présentée par la société SOCOTEC pour procéder au contrôle périodique des installations électriques du restaurant scolaire. La proposition se détaille comme suit :

Désignation mission	qte	Prix unitaire HT	Montant HT	Montant TTC	périodicité
Vérification périodique des installations électriques : restaurant scolaire de 250m2	1	150.00	150.00	180.00	annuelle
Vérification initiale des installations électriques : restaurant scolaire de 250m2	1	255.00	255.00	306.00	Mission ponctuelle
TOTAL	2		405.00	486.00	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de valider la proposition de convention référencée 92970ZL0391 présentée par la société SOCOTEC pour procéder à la vérification initiale des installations électriques pour un montant forfaitaire de 306.00€ ttc et au contrôle périodique des installations électriques du restaurant scolaire pour un montant annuel révisable de 180€00TTC et charge monsieur le maire de toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

8. Remboursement d'un demi loyer, maison de Brunville - budget principal

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le bardage en clin du bâtiment de la maison de Brunville a besoin d'être restauré. Afin de réduire les délais présentés par le SIVOM, les locataires en place proposent de réaliser les travaux eux-mêmes. Monsieur le Maire propose, en contrepartie du travail effectué de rembourser l'équivalent d'un demi loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de valider la proposition de monsieur le maire et le charge de toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

9. Remboursement avance Foyer Rural

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'organisation de la fête de la musique, le foyer rural de Fréville a procédé à une avance financière de l'ordre de 420.00 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents d'autoriser monsieur le maire à rembourser le foyer rural pour un montant de 420.00 euros et le charge de toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

10. allongement des durées de prêt, Logéal

LOGEAL IMMOBILIERE, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du des prêts référencés en annexes à la présente délibération, initialement garantis par CMNE DE SAINT MARTIN DE L IF, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibérer en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement desdites Lignes du Prêt Réaménagées.

Le Conseil municipal,

Vu le rapport établi par monsieur le maire,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil

DELIBERE

Article 1 :

Le Garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'Annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 % ;

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Questions diverses :

- Remerciements :

Monsieur le maire présente les remerciements de l'équipe municipale au président du Football club Fréville-Bouville-Sivom et à toute son équipe, pour le travail effectué sur le terrain de football de Fréville durant les 2 mois d'été pour procéder aux mises aux normes nécessaires. Il remercie tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour réaliser les travaux de peinture, d'élagage, principalement.

- Fiscalité

Monsieur le Maire distribue, pour information, à l'ensemble des membres du conseil municipal, un état récapitulatif des intégrations des Taux, de foncier non bâti, de taxe d'habitation et de foncier bâti.

- Bilan travaux en cours :

- **cabinet médical** : monsieur le maire, assisté de Monsieur Gamard, élu en charge des travaux, expliquent que le chantier a été à l'arrêt pendant les deux mois d'été à cause de la société Gallis, en charge du lot charpente. A ce jour, la charpente est quasiment terminée et les autres entreprises ont pu reprendre le travail. Des négociations seront organisées avec l'entreprise Gallis pour chiffrer le préjudice subi. Monsieur le maire précise qu'une dotation d'un montant de 104 232 €00 a été accordée dans le cadre du contrat de ruralité.

-**zone blanche, La Folletière** : monsieur le maire précise que l'ouverture de chantier a été faite le mercredi 5 septembre dernier. La dalle sera coulée prochainement et le pylône devrait être mis en place durant la semaine 47. Les antennes permettant l'utilisation du pylône seront posées dans la foulée.

Il est précisé dans l'assemblée, que de nombreux dysfonctionnements sont constatés sur le réseau internet en ce moment sur la commune. Monsieur le maire précise que c'est une

généralité sur l'ensemble du territoire de la Seine maritime. Il faudra patienter jusqu'à l'installation de la fibre en fin d'année 2019 pour voir la qualité du réseau s'améliorer.

-salle de classe et préau Betteville : monsieur le maire précise que l'appel d'offres est lancé et que la remise des plis est prévue pour le 21 septembre prochain. La commission d'appel d'offres se réunira le 24 septembre pour ouvrir les plis. Monsieur le maire précise qu'une dotation de soutien à l'investissement local d'un montant de 40763^e 00 a été accordée.

-travaux de sécurité rue Saint Martin : monsieur le maire précise que l'appel d'offres a été lancé et que la remise des plis est prévue pour le 11 septembre prochain. La commission d'appel d'offres se réunira le 14 septembre à 16h00 pour ouvrir les plis.

-sondages bétoire, rue de la promenade : les sondages ont été réalisés et il s'agit d'une manière. La chambre principale est comblée, mais des galeries sont présentes. Dès réception du rapport, et des préconisations, des sondages complémentaires seront surement effectués.

-sondages (derrière boucherie) : le bon pour accord a été envoyé, les sondages seront réalisés avant la fin de l'année.

-remplacement du poteau incendie, rue des coquelicots : la Saur est intervenue pour identifier les problèmes de dysfonctionnement de ce poteau incendie. Deux interventions seront nécessaires ; réparation de la bouche à clef, prévue le 14 septembre prochain et remplacement du poteau via l'accord en place avec le syndicat du caux-central.

-fuite route de rançon : une intervention est prévue le jeudi 13 septembre prochain.

-talus Betteville : le bon pour accord a été signé avec l'entreprise Lesueur. Les travaux débiteront début octobre.

-enduits : les enduits sont terminés, pour l'année 2018, sur la commune de Saint Martin de l'If.

Informations diverses :

- Le maire informe le conseil du retour de Mme Carole Delaunay, agent technique jusqu'alors en charge de la cantine. Son état de santé nécessitant un reclassement, Mme Delaunay sera en charge de la bibliothèque et prendra le relais de Mme Garand lors de son départ à la retraite en janvier 2019.

- Commission affaire scolaire :

Monsieur le Maire demande aux membres de la commission des affaires scolaires de se réunir rapidement pour répondre aux demandes des instituteurs concernant les aides apportées lors de voyage scolaire.

Mme Nordet précise que ces décisions ont déjà été prises lors de la dernière commission soit : Une aide est accordée dans les conditions suivantes :

- 4 nuitées minimum,
- le projet doit être présenté avant les vacances d'automne,
- 1 projet par an,
- prise en charge de 25% du montant du voyage, avec un plafond de 100 euros par enfant.

Madame Nordet va présenter un rapport rédigé à remettre aux instituteurs.

- Installation d'une auto-école sur Fréville :

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une auto école va ouvrir sur la commune prochainement. Il demande l'avis du conseil sur la possibilité de verser une aide financière à l'installation. Le sondage révèle qu'un membre du conseil est contre et deux membres s'abstiennent. Le sujet sera revu lors du prochain conseil municipal.

- Panneau affichage plan des communes :

M Baré demande s'il serait possible de remettre à jour le panneau d'affichage près de la mairie en y intégrant les noms des lotissements et éventuellement les plans des communes-membres de la commune nouvelle. Monsieur le maire propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil.

- Un problème de stationnement est signalé rue saint Martin. Une voiture mal garée gêne régulièrement la bonne circulation. En cas de gêne maintenue, la gendarmerie de proximité sera contactée.

- Il est précisé que des dégradations ont été signalées par des collégiens sur l'arrêt de car de Betteville. Monsieur Acher ira constater les dégâts.

- Mme Silliard interroge sur l'avancement de la reconstruction des maisons brûlées dans le centre de la commune déléguée de Betteville. Monsieur Acher explique qu'une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire est en cours.

- Un bref bilan est fait sur la rentrée scolaire 2018-2019, pas de problème constaté. Mme Ponsar demande si 2 tables peuvent être rachetées pour la cantine de Fréville. et s'il serait possible de prendre un arrêté pour interdire le tabac à l'entrée des écoles. Une nouvelle directrice, madame Boucher est arrivée sur l'école de Betteville.

- Monsieur Brochet explique que le système de chauffage de l'épicerie et du logement est en panne. Monsieur le maire propose d'établir un devis et de revoir ce point à la prochaine réunion.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 h 15.